



Eybens, le 13 décembre 2010

SM/JLB/eb

Bon pour diffusion
Marc Baietto, Maire d'Eybens

Compte-rendu de la réunion plénière du 22 novembre 2010

Présents : Jean-Louis Baldos, Georges Bar, Robert Benhamou, Gilles Bugli, Hélène Cipra, Maurice Derras, Briac Durand, Anne-Marie Guazzone, Madeleine Janon, Nicole Josien, Jean Julien, Robert Le Gall, Armand Levy, Nicolas Richard, Emmanuelle Bertrand, Sophie Merlin.

Excusés : Jean-Marc Assorin, Gérard Fourny, Michel David, Diane Mendez.

Invités : Georges Fourny.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 18 octobre 2010,
- Intervention de Georges Fourny, conseiller municipal délégué à l'accompagnement et au développement des pratiques sportives, sur la politique sportive de la Ville,
- Questions diverses,
- Ajout à l'ordre du jour : intervention de Florence Albe sur la refonte du site internet de la Ville.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 18 octobre 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Refonte du site internet de la Ville

Florence Albe, responsable du service communication, est intervenue pour présenter au 4C la refonte du site internet de la Ville.

Le site de la Ville date de 2003 et sa conception ne permet pas de modification. Par ailleurs, la loi sur l'accessibilité implique que l'ensemble de la communication soit le plus accessible possible à tous. Il convient donc que le site soit en concordance avec les dispositions de la loi.

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, un questionnaire est proposé à l'ensemble des Eybinois. Le 4C a été consulté dans le passé sur le journal municipal. Aussi, il est important que ses membres puissent s'exprimer sur ce sujet. Le questionnaire a également été remis aux conseils de quartier.

Le questionnaire est disponible dans les équipements de la ville et sur le site Internet : www.ville-eybens.fr

3/ Politique sportive

La ville a souhaité mener une réflexion sur sa politique en direction du sport. Afin de mener ce travail, Pierre Arnaud de l'Université Joseph Fourier a été sollicité en tant que conseiller / coordinateur de la réflexion. Après un premier bilan présenté au 4C lors de la réunion plénière du 6 janvier 2009, un comité de suivi de la politique sportive (CSPS) a été mis en place, composé de 3 groupes de travail (pratiques scolaires, pratiques autonomes, pratiques associatives).

Georges Fourny, conseiller municipal délégué aux sports, présente au 4C le travail réalisé à ce jour.

Bilan d'étape des travaux du Comité de Suivi de la Politique Sportive (CSPS) / Eybens

1/Pratiques scolaire, périscolaire et extra-scolaires

Le groupe de travail est composé d'élus, de techniciens, de représentant de l'éducation nationale, du CLC, d'Aile et de Pierre Arnaud (conseiller).

Action 1 : engager une expérimentation visant à travailler les conditions permettant la réalisation des 3 heures effectives d'éducation physique et sportive (EPS) pour tous les élèves des écoles d'Eybens. La situation actuelle, organisée à partir de l'animation directe des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) est nécessaire : la diversité des missions demandées aux professeurs des écoles est telle que la polyvalence des maîtres se trouve en difficulté. Dans le même temps, les programmes d'EPS sont difficilement respectés et une augmentation de l'intervention des ETAPS est exclue. Dans ce cadre, il est demandé de réaliser une expérimentation visant à redéfinir le rôle des ETAPS et des professeurs des écoles afin d'identifier les pistes de transformation envisageables.

Action 2 : améliorer la cohérence des dispositifs péri et extra-scolaires dans une perspective de contribution à la santé et à la civilité. Pour le périscolaire, l'enjeu est de mieux articuler les objectifs et les mises en œuvre de celui-ci avec les contenus de l'EPS, les deux n'ayant pas vocation à se confondre mais à se compléter. Pour l'extra-scolaire, la complémentarité est à envisager en lien avec le scolaire et le périscolaire ainsi qu'avec le monde associatif pour le public jeune, adulte et seniors.

Action 3 : engager une réflexion avec les différents acteurs locaux sur l'usage à faire du temps libéré le samedi matin dans le cadre de l'extra-scolaire. Cette situation nouvelle invite à travailler l'usage de ce temps, notamment pour les publics non concernés par des départs le week-end. Dans ce cadre, la Ville demande à la Commission d'engager dans l'année qui vient des réflexions et de faire des propositions.

→ Bilan des travaux au 19 mars 2010

Au regard de l'action 1 :

Rappel du constat initial : la poursuite du système actuel avec deux personnels au même moment, sur le même lieu et avec la même classe présente aujourd'hui des limites. Dans le même temps, sortir les ETAPS du dispositif et laisser les professeurs des écoles (PE) faire seuls l'EPS n'est pas envisageable. Le but est ainsi de trouver, à terme, le meilleur compromis possible permettant de tendre vers les 3 h d'EPS par semaine pour tous les élèves, en toute sécurité et dans des conditions d'encadrement compétent. Dans ce cadre, la perspective est de repenser l'intervention de chacun des acteurs, en priorité dans le cadre des APS « non à risque », en replaçant au centre l'intervention des PE, accompagnés par les ETAPS et le CPC sous des formes et des relations à redéfinir.

Objets de l'expérimentation : le groupe de travail s'est accordé deux temps d'expérimentation pour cette année 2010 :

- Faire un état des lieux de l'existant au regard de la réalité des trois heures d'EPS : au-delà des 1 h 30 d'EPS par semaine assurées par les ETAPS, il y a des choses qui sont faites par les PE, tant sur les installations sportives qu'à l'intérieur de l'école. Le but est de montrer ce qui se fait dans ce cadre (heures, lieux, contenus ...) ainsi que la nature des relations PE / ETAPS.

L'enjeu est d'établir un diagnostic initial visant d'une part à identifier et échanger les bonnes pratiques, d'autre part à définir des pistes d'amélioration (rassurer / échanger / transformer).

Cette étude est à mener sous la responsabilité d'un ETAPS (Sylvie Boasso), en collaboration avec un enseignant-chercheur. A cet effet, Richard Refuggi; chercheur en didactique de l'EPS à l'UFRAPS de Grenoble; a répondu favorablement (les conditions restent à définir). La volonté est d'avoir cette photographie de l'existant pour juin 2010 ;

- Regarder le processus de dévolution de l'intervention entre l'ETAPS et le PE, en collaboration avec le CPC. Le souhait de mettre les PE au centre de l'intervention ne se décrètera pas et ne peut pas se faire dans l'urgence. A cet effet, l'objectif de cette 2ème étude consistera à identifier les conditions de

dévolution (Quoi ? Sous quelles formes ? Pour quels contenus ?) dans la perspective de monter des scénarios d'extension et de généralisation dans les années à venir. Un groupe d'expérimentation est en cours d'élaboration intégrant PE, ETAPS et CPC sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur. R. Refuggi doit faire des propositions dans ce cadre pour une mise en œuvre de l'étude au cours du 1er trimestre 2010- 2011.

Questions soulevées par l'expérimentation: repenser les relations entre les acteurs du dispositif demandera de traiter certaines questions, comme :

- C'est la mission de l'éducation nationale de former les PE, notamment par l'intermédiaire du CPC dans le cadre de la formation continue. Introduire un maillon intermédiaire entre PE et CPC demande un travail institutionnel de discussion et de négociation avec l'Inspection Académique.
- Décaler le rôle des ETAPS vers du conseil et de l'aide à l'élaboration de contenus auprès des PE n'est pas leur compétence première. Cela demande de travailler à la fois l'aide à l'acquisition de cette compétence et la reconnaissance statutaire afférente.

Au regard de l'action 2

NB : le groupe de travail s'est emparé de cet axe uniquement dans sa dernière séance du 8 mars 2010 avec comme objectif de faire un état des lieux de l'existant ;

Concernant **le périscolaire** (11 h 30 – 13 h 30 + 16 h 30 – 18 h) : les points forts du dispositif actuel semblent clairement :

- un aspect sécurisant du dispositif et un degré de satisfaction certain chez les parents,
- un aspect convivial et un temps d'écoute des enfants ne se confondant pas avec le temps scolaire,
- un travail éducatif de socialisation, d'éducation à l'hygiène et à l'alimentation, de découverte d'activités physiques et sportives diverses.

Les points faibles semblent essentiellement de deux ordres :

- les conflits d'usage des installations avec les clubs sur les horaires du soir,
- la gestion des personnels, l'emploi de nombreux vacataires étant souvent synonyme de jonglage dans les emplois du temps.

Dans ce cadre, le groupe de travail souhaite avancer dans deux directions : faire une enquête plus approfondie de satisfaction et de besoins auprès de l'ensemble des acteurs (parents, enfants, personnels...) et travailler la question de l'aménagement des écoles comme lieu de vie de tous les instants : ce n'est pas forcément sur les installations sportives qu'il faut avancer mais plutôt sur les aménagements à faire au sein même de l'école en référence aux objectifs de civilité, de santé et de motricité liés aux pratiques physiques et sportives.

Concernant **l'extra-scolaire** (mercredi et petites vacances) :

Les points forts se situent dans la diversité des APS proposées permettant aux jeunes de s'essayer dans une multitude d'APS pour un prix très modique et la possibilité pour les parents de voir leurs enfants occupés en sécurité et pas dans l'oisiveté, remplissant ainsi une vraie fonction sociale.

Les points faibles sont la conséquence des points forts : un zapping organisé et pas ou peu d'apprentissage devant le changement d'activité à chaque séance. Par ailleurs, il semblerait que ce soit plutôt les familles aisées qui profitent de ce service (à confirmer). Dans ce cadre, le groupe de travail souhaite avancer dans deux directions : comment amener les publics défavorisés vers ce type de pratique ? N'y aurait-il pas à penser un couplage activités sportives / Aide au devoir, notamment dans le cas de solidarités inter-générationnelles ?

NB 1 : le groupe étant vraiment au début de la réflexion, ce qui précède sera à moduler en fonction des discussions..

NB 2 : l'action 3, qui constitue un aspect particulier de l'action 2 (usage du samedi matin) n'a pas été abordée à ce jour.

Le cas de la natation scolaire

Dès sa première séance (7 décembre 2009), le groupe s'est vu saisir d'une demande de l'élus aux sports et du directeur des sports concernant la réorganisation de la natation scolaire en mai et juin 2010, montrant la volonté de voir repenser l'organisation actuelle en tenant compte d'ores-et-déjà des

nouvelles orientations définies dans l'action 1.

Afin de répondre à cette saisine, le groupe de travail a souhaité que la discussion se fasse sur les principes suivants : assurer prioritairement la sécurité de tous les élèves ; conserver la qualité de l'enseignement ; s'inscrire à terme dans un projet Natation partagé par tous les acteurs, construit à partir des bilans intermédiaires.

Le groupe a discuté et validé les propositions de Sylvie Boasso concernant un engagement progressif sur trois ans dans la nouvelle organisation et celles de Laure Prandt (CPC) concernant la formation en amont des PE pour répondre aux principes ci-dessus.

Le groupe de travail a préparé et participé à une réunion placée sous la responsabilité de Mme Manin (Inspectrice de l'Education nationale) et d'Antoinette Pirrello (adjointe au maire à l'éducation) réunissant tous les PE concernés par le changement (26 janvier 2010), visant à rassurer, fixer le cap et s'organiser.

La mise en œuvre de cette réorganisation, véritable anticipation de ce que serait la future organisation de l'enseignement de l'EPS sur Eybens, demande pour le moins :

- d'accompagner les PE en cours de cycle (mai-juin)
- de regarder les relations PE / ETAPS établies dans ce cadre
- de faire un débriefing à l'issue de cette première année afin de faire le point et d'envisager les perspectives.

Un groupe de travail autour de Richard Refuggi, Laure Prandt et un ETAPS permettrait cet accompagnement, ce regard et ce bilan. Au-delà, cela permettrait de faire le lien avec l'expérimentation visant à tendre vers les 3 heures.

2/ Les pratiques autonomes

Le groupe de travail, composé d'élus, de techniciens, de représentants du 4C, de l'OME, de l'OMR, Pierre Arnaud (Conseiller).

Action 1 : valoriser les installations sportives existantes permettant une pratique régulière des activités sportives et physiques. Avant même de penser le développement de nouvelles installations, il faut communiquer sur le parc existant. La commission a commencé à travailler sur un recensement de ces installations : il convient d'approfondir ce travail et de le traduire dans un livret des pratiques autonomes possibles sur Eybens, en complément des pratiques associatives.

Action 2 : inciter les Eybinois à entrer dans une pratique régulière d'activités physiques et sportives. La proposition est de mettre en place :

- des actions ponctuelles d'incitation à la pratique (par ex, Diagnoforme),
- des actions récurrentes, en lien avec diverses structures comme le SIPAVAG, les Archers du Château ou la piscine en été, permettant à tout eybinois de pouvoir comprendre par la pratique les enjeux et les bienfaits d'une pratique physique régulière,
- la création d'un blog ou d'une page sur le site de la ville visant à communiquer sur les actions existantes et/ou à inciter les habitants à se regrouper pour pratiquer.

Action 3 : prévenir les risques d'une entrée ou d'un retour non raisonné à un certain âge dans une pratique physique : remise en marche du centre médico-sportif pour évaluer ses capacités, actions complémentaires de diététique ou d'informations sur l'hygiène de vie dans le cadre des actions récurrentes décrites ci-dessus, sont des exemples au regard d'une préoccupation forte dès lors que les pratiques ne sont pas surveillées en cours de déroulement.

→ Bilan des travaux au 19 mars 2010

a/ Délimitation du travail du groupe (séance du 20 janvier 2010) :

- **au regard de l'action 1 :** avancer sur la conception d'un Livret des Pratiques Autonomes (comprenant les parcours Mobilité) avec comme échéance de publication septembre 2010 ;
- **au regard de l'action 2 :** effectuer une revue de questions sur les pratiques en cours visant à faire entrer les gens dans une pratique régulière d'APS avec comme échéance : i) d'en montrer un premier état au mois de juin, ii) d'en prévoir une première opérationnalisation au cours de l'année 2010-2011 ;

• au regard de l'action 3 : s'engager dans un travail de réflexion sur le thème de la santé à partir d'une analyse du Centre Médico-Sportif d'Eybens avec comme perspective de rendre un avis au mois de juin sur la pertinence d'un redémarrage de ce type de structure et d'approfondir le travail et de tracer des perspectives à deux ans.

NB : afin d'avancer efficacement, la ville a recruté un stagiaire, étudiant en Master 1 STAPS / Loisirs Environnement Sport Tourisme : Morgan Mercier. Celui-ci effectue son stage pour deux mois au sein du service des sports, à compter du 1er mars 2010.

b) Le point sur l'action 1: le Livret des Pratiques Autonomes

• Dans la perspective de repérer ce qui se dit et ce qui se fait aujourd'hui au regard des pratiques autonomes, Morgan Mercier mène actuellement une double investigation : sur un plan académique, revue de question sur la notion même de pratique autonome pour mieux délimiter ses contours (formes de pratiques, motivations des gens à pratiquer de cette façon, freins et accélérateurs de la pratique) et sur un plan plus pratique, recensement de ce qui se fait en France dans une dizaine de villes d'inégale importance dans la perspective de favoriser les pratiques autonomes.

• L'enjeu est de catégoriser les propositions faites et de repérer les bonnes pratiques dans la perspective d'organiser la présentation des installations disponibles sur Eybens dans le cadre du Livret des Pratiques Autonomes. Dans ce cadre, Morgan s'appuie sur le travail de recensement des installations sportives eybinoises effectué par la commission au mois de mars et avril 2009.

Calendrier :

Avril : synthèse du travail effectué par Morgan (en collaboration avec P. Rongy et P. Arnaud)

Mai : 1ère mouture du Livret (en collaboration avec P. Rongy et D. Besson)

Juin : Stabilisation du Livret avant publication pour la rentrée 2010.

c) Le point sur l'action 3 : l'analyse du Centre Médico-Sportif d'Eybens (CMS)

Pour aborder ce thème, le groupe a auditionné trois acteurs impliqués dans le dispositif dès l'origine : le professeur Maurice Tanche et le docteur Gérard Bertot le 10 février 2010 ; le professeur Jacqueline Eteradossi le 10 mars 2010, l'enjeu étant, à partir de l'histoire de la structure et de son analyse, d'identifier les raisons de l'arrêt du fonctionnement du CMS en 2005 et de questionner la pertinence du redémarrage d'une telle structure.

L'analyse laisse apparaître les éléments suivants :

• le CMS d'Eybens a connu dans les années 80 et 90 une activité très importante au service des clubs eybinois, soutenue par le ministère de la Jeunesse et des Sports, et se traduisant par plus de 700 visites chaque année assurées par des médecins bénévoles spécialistes de médecine du sport, permettant ainsi une haute qualité de visite médicale préalable à la pratique. La fin des années 90 et le début des années 2000 ont vu un triple phénomène conduire progressivement à l'arrêt du fonctionnement du CMS en 2005 : le désintérêt des clubs sportifs, la démobilisation des médecins et l'absence de soutien de Jeunesse et Sport ;

• le CMS « d'autrefois » semble ne plus avoir aujourd'hui de nécessité ni de viabilité, d'une part au regard de l'attente des clubs, d'autre part au regard du bénévolat des médecins. Le fait que tout médecin généraliste puisse maintenant délivrer des certificats de non contre-indication à la pratique sportive accentue cette situation. Pourtant certains besoins restent, comme les questions de sur-classement et le suivi de l'entraînement, et d'autres apparaissent ou prennent de l'ampleur comme la reprise du sport pour les adultes et les seniors ou la pratique de certaines populations fragiles : il y a ainsi un espace à couvrir concernant la prévention, au carrefour des trois piliers de pratique actuellement travaillés par le CSPS ;

• il convient donc de réfléchir sur la mise en place d'une éventuelle structure beaucoup plus polyvalente et s'adressant à une plus grande diversité de publics, articulant notamment contrôle médical, conseil et animation d'actions préventives. Plusieurs questions se posent alors : quelle articulation de ce type de structure avec le service de médecine du sport du CHU Grenoble Sud permettant à la fois un contrôle et un suivi médical de haut niveau pour les sportifs de compétition et un maillage du territoire pour les autres pratiquants ? Comment faire venir la population dans ce type de structure ? Quels financements alors que le bénévolat des médecins n'est plus d'actualité, ne serait-ce qu'au regard du réservoir actuel et à venir de médecins ? La commune est-elle le bon échelon de territoire pour traiter ces questions et

comment pourrait se décider une politique de la santé par le sport au niveau de l'agglomération ?

Le groupe de travail se propose en conséquence de continuer ses investigations d'une part sur les orientations que pourraient prendre de futurs CMS, d'autre part sur les conditions de leur mise en oeuvre. A cet effet, les auditions d'autres acteurs comme l'Agence Régionale de la Santé, le médecin départemental Jeunesse et Sport Jean Ponard, les responsables du Service de Médecine du Sport du CHU ou encore les tentatives actuelles de création de CMS au niveau de Chambéry / Aix-les-Bains et de la communauté de communes de Die sont envisagées, l'objectif étant toujours de rendre un avis du CSPS au Conseil Municipal d'Eybens pour le mois de juin sur le thème des conditions de la prévention des risques liés à la pratique sportive et celui de la santé en général.

NB : l'action 2 : n'a pas encore fait l'objet d'un travail explicite de la part du groupe, même si cette problématique a largement traversé les discussions.

3 / Pratiques associatives

Afin de permettre une concertation régulière entre les acteurs impliqués et une évaluation des effets de la politique sportive décidée, la Ville met en place, auprès du Conseiller municipal délégué aux sports, une Commission de Suivi de la Politique Sportive, composé de d'élus, techniciens de la Ville, de représentants de l'OMS, du 4C, d'Aile, du CLC, de l'OME, de l'OMR, de l'enseignement primaire et d'un conseiller.

a) les pratiques associatives pour tous, compétitives ou non, notamment pour préciser le cadre de répartition des aides financières autour de trois dimensions : aide au fonctionnement, aide à la compétition, aide sur projet.

« la ville demande au Comité de Suivi de la Politique Sportive de préciser les indicateurs permettant dans chacune d'elles d'organiser la répartition des subventions pour les prochaines années et à l'OMS de prévoir un amortissement des effets de la nouvelle grille sur plusieurs années afin de ne pas mettre les associations en difficulté »

Préalable 1 : Le groupe confirme les conditions actuelles à remplir pour pouvoir demander une subvention : être une association déclarée, s'inscrire dans un cadre tarifaire, avoir rendu un dossier de subvention conforme ... auxquelles se rajoutent la signature d'une convention (conformément à la délibération du CM du 18 juin 2009) et la présentation des bilans d'activité et financier à la fin de la saison après validation en AG du club.

Préalable 2 : Les indicateurs présentés ci-dessous sont à pondérer en fonction du poids que la ville veut accorder à chacun d'eux. Le travail reste à faire.

Aide au fonctionnement : l'objectif est d'aider l'ensemble des clubs Eybinois, compétitifs ou non, à développer leurs activités pour le plus grand nombre (pratiquants), dans des conditions d'encadrement compétent (entraîneurs et dirigeants). Les critères et indicateurs retenus dans ce cadre sont les suivants :

- Nombre et qualité des adhérents : nombre d'adhérents dans l'association licenciés ou non, âge des pratiquants, avec 4 catégories retenues : enfance (3-12 ans), jeunes (13-25 ans), adultes (26-59 ans), seniors (60 ans et +) et origine géographique : Eybinois / non Eybinois.
- Nombre et qualité de l'encadrement technique : nombre d'éducateurs (rapporté au nombre d'adhérents), qualité des éducateurs (sans diplôme, diplôme fédéral, diplôme d'Etat), quitus (présentation d'un plan de formation montrant une politique de formation des encadrants tant en nombre qu'en qualité).
- Investissement des dirigeants : la volonté est ici d'inciter les clubs à mieux autofinancer leurs activités en développant des stratégies en fonction des produits des manifestations non sportives organisées par le club et des recours aux dispositifs fiscaux d'aide aux associations (mécénat et renonciation aux frais de déplacement),
- Quitus : organigramme de l'association montrant le nombre, la qualité et la fonction des bénévoles au sein du club ; plan de formation des dirigeants (dont le nombre de formations envisagées et/ou suivies).

Aide à la compétition : l'objectif est ici d'aider les clubs développant de la compétition pour toutes les

catégories sur le territoire eybinois. Celle-ci occasionne des frais particuliers, notamment dans le domaine des déplacements.

Sont exclus de cette dimension les aides aux équipes de haut niveau de ces clubs qui feront l'objet d'un développement à part dans le chapitre suivant.

Dans ce cadre, trois critères ont été retenus par le groupe de travail : aide aux déplacements ; aide sur résultats ; politique des officiels.

Le groupe de travail propose trois principes permettant de guider l'aide financière pour les déplacements :

- les déplacements en voiture ne sont pas remboursés. La volonté est d'encourager les clubs à recourir à la renonciation des frais de déplacements par les bénévoles du club, sous réserve de paiement de l'impôt.
- le montant de l'aide est calculé sur la base de cercles concentriques de distances kilométriques à partir d'Eybens. Le calcul se fait sur la base du nombre de km (un nombre minimal étant nécessaire pour demander une aide), du mode de déplacement (minibus, car, train) et du nombre de personnes.
- Afin de responsabiliser les dirigeants et de rationaliser la gestion des aides, il est proposé qu'un montant forfaitaire soit versé « a priori » (octobre et mars) sur la base du calendrier réel des compétitions. Un budget prévisionnel sera remis par les clubs en début et en cours de saison et fera l'objet chaque année d'un avenant à la convention Ville-Club. Un versement complémentaire en juin clôturera l'exercice.

Aide sur résultats : le principe est qu'une aide soit accordée sur la base des résultats sportifs de l'année précédente. Afin d'amortir les effets d'une année creuse ou à l'inverse exceptionnelle, la proposition est de calculer cette aide sur la base des trois années précédentes. Les points attribués au club dépendent du niveau de pratique (nombre à déterminer) et sont à pondérer en fonction de la discipline et de la catégorie d'âge.

Politique des officiels en fonction du nombre et qualité des officiels (pondération : niveau de pratique et rémunération) et du plan de formation et de développement.

Aide sur projet : afin de répondre à des demandes spécifiques des clubs (organisation de stages, événementiel de masse ou de haut niveau, aide particulière à un athlète, projet sportif et culturel ...) et prendre en compte des préoccupations d'intérêt général de la Ville (périscolaire, extra-scolaire, etc...)

b/ les pratiques sportives de haut niveau, notamment pour « retravailler les critères permettant de définir ce qui serait reconnu en tant que pratique sportive de haut niveau à Eybens ».

Les acteurs concernés :

- les sportifs et les équipes dits de haut niveau à l'exclusion des pratiques compétitives pour tous qui ont fait l'objet du chapitre précédent. Ce niveau de pratique demande un traitement particulier, notamment au regard des frais générés ;
- ces sportifs et ces équipes peuvent faire partie de clubs strictement eybinois ou de clubs à double voire triple tête communale,
- ces clubs feront l'objet d'un traitement séparé ; la liste des sportifs et des équipes concernés sera arrêtée chaque année par la municipalité sur proposition du CSPS.

Etat actuel de la réflexion :

- pour pouvoir demander une aide de la ville d'Eybens, tous les sportifs et toutes les équipes de haut niveau, strictement eybinoise ou non, devront remplir a minima deux conditions : présenter une lisibilité avérée « Eybens » (dans le nom du club et/ou dans le logo) ; proposer un projet de développement.
- pour les sportifs ou les équipes de haut niveau représentant plusieurs communes (dont Eybens évidemment), un accord politique entre les municipalités concernées devra en plus avoir été conclu. Celui-ci précisera notamment les conditions de participation financière de chacune des communes ;
- pour avancer sur la nature des aides à apporter et ainsi contribuer au développement de ces équipes, une étude complémentaire est à mener auprès des clubs concernés afin de mieux comprendre et finaliser les aides attendues.

Durant la présentation de Georges Fourny des questions de précisions ont été posées notamment sur le

nombre et la structure par âge des participants au sein des associations sportives d'Eybens afin d'obtenir une typologie. Combien de personnes sont inscrites dans les clubs sportifs ? Quelles classes d'âges sont concernées ?

La Ville d'Eybens enregistre plus de 4 000 licenciés qui se répartissent comme suit : entre 3 et 12 ans : environ 1 100 personnes, 13 et 16 ans : environ 400, 17 et 25 ans : environ 600, 26 et 59 ans : environ 1 400 et + de 60 ans : environ 500. La Ville compte 23 associations sportives.

5/ Questions diverses

Calendrier des prochaines rencontres du 4C :

- Lundi 17 janvier à 20 h 15 : réunion plénière
- Lundi 24 janvier à 12 h 15 : réunion du bureau

Calendrier des ateliers du PLU :

- Mardi 14 décembre à 20 h 30 à la Maison des Associations :
« Quel rôle souhaitez-vous que le PLU joue vis-à-vis de l'économie ? »
- Jeudi 20 janvier à 20 h 30 à la Maison des Associations :
« Se déplace t-on facilement à Eybens ? »
- Jeudi 10 février à la Maison des Associations :
« Le manque de logements, à Eybens aussi. »

Jeudi du Projet d'agglomération : Jeudi 16 décembre 2010 de 18 h à 21 h

- « La ville face aux risques naturels et technologiques »

Entrée libre et gratuite (inscription conseillée).

Amphithéâtre de l'Institut de Géographie Alpine - Cité des Territoires
14 bis, avenue Marie Reynoard à Grenoble

Pour vous inscrire : projet-agglo@lametro.fr ou par fax 04 76 59 56 50